

Liberté Égalité Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy le 8 février 2021

PLUS DE 5,54 TONNES DE STUPÉFIANTS ONT ÉTÉ SAISIS PAR LA DOUANE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2020

Les services douaniers ont intercepté plus de **5,54 tonnes de stupéfiants** en Auvergne-Rhône-Alpes en 2020, avec un nombre de constatations constant, soit près de **1 200 saisies**, en dépit du contexte épidémique. Ils ont notamment intercepté :

- 5,13 tonnes de cannabis, dont 2,6 tonnes de résine et 2,49 tonnes d'herbe (+ 10% par rapport à 2019) ;
- 201 kg d'ecstasy (+3,6%);
- 33,94 kg d'héroïne (contre 30,82 kg en 2019) ;
- 30,44 kg de cocaïne (contre 30,46 en 2019);
- 36,74 kg de drogues de synthèse (+ 32%).

Pour la Haute Savoie et l'Ain, la quantité totale de produits stupéfiants saisis par les Brigades de Surveillance s'établit à 272,86 kg, portant sur :

- 1254 doses d'ecstasy
- 166,16 kg d'herbe de cannabis (76,62% de nos saisies) 56 kg de pollen, huile, CBD, et autres dérivés de cannabis,
- 17,5 kg de résine de cannabis ; (8,07% de nos saisies)
- 10,8 kg de cocaïne ;(4,98% de nos saisies)
- 22,40 kg d'héroïne, en collaboration avec la Police Judiciaire (10,33% de nos saisies).

Il convient d'ajouter à ces quantités, 53 kgs de produits de coupage et 28 kgs de Khat.

Les saisies les plus importantes en volume et en valeur ont été effectuées en HAUTE SAVOIE et dans l'AIN sur le vecteur routier et sur le fret postal.

Au niveau global sur la région Auvergne Rhône-Alpes, l'importance des quantités d'herbe de cannabis dans les saisies douanières se confirme, ainsi que la tendance de teneurs en THC (substance psychoactive) beaucoup plus fortes. Les constatations sur la **résine de cannabis** demeurent majoritaires en quantité. Elles ont été alimentées, en particulier, par une interception de plus de deux tonnes lors d'une mission de contrôle routier assurée par l'une des brigades de surveillance de la région.

Si, en quantité, la **prépondérance du cannabis** demeure comme les années précédentes, la **variété des produits stupéfiants saisis** est importante en 2020 (héroïne, cocaïne mais aussi khat, ecstasy, amphétamines, LSD, autres drogues de synthèse).

Malgré l'impact de la crise sanitaire sur certains modes de transport, la douane a su s'adapter à l'évolution du cadre d'intervention de ses services dans la région. En particulier, elle a renforcé ses contrôles dans les **centres de fret express et postal qui ont représenté une saisie de stupéfiant sur quatre.** Les autres constatations en matière de produits stupéfiants ont été réalisées à plus de 50 % sur le vecteur routier (véhicules légers, poids lourds, bus) mais aussi lors du contrôle des voyageurs dans les trains ou les aéroports.



Liberté Égalité Fraternité



Exemples de saisies marquantes en 2020 sur la région :

- 281,51 kg d'herbe de cannabis dissimulés dans des cartons déclarés contenir des brocolis congelés par la BSI de Romans le 21/01/2020 ;
- 223,92 kilos d'herbe de cannabis dissimulés dans une cargaison de panneaux isolants de mousse expansive par la BSI de Lyon le 25/02/2020 ;
- 120,28 kg d'herbe de cannabis lors du contrôle d'un ensemble routier par la BSI de Saint-Etienne le 19/08/2020
- 3,1 kg d'héroïne découvert dans le double fond d'une valise d'une voyageuse par la BSI de Modane Fer le 17/11/2020 ;
- 200 fioles de 10 ml de kétamine importées par un particulier en fret express par le bureau de Lyon Saint-Exupéry le 26/11/2020 ;
- 23,87 kg d'héroïne dans un véhicule par la BSI de Saint-Julien le 6 décembre 2020.

Et plus spécifiquement pour l'Auvergne:

- 23 kg d'herbe de cannabis et 197 kg d'ecstasy dissimulés dans des cartons placés dans un véhicule le 30/06/2020 :
- 25 kg d'herbe de cannabis dissimulés dans de fausses étagères elles-mêmes collées entre elles pour reconstituer un meuble emballé sous cellophane le 26/08/2020 ;
- 34, 5 kg d'herbe de cannabis dissimulés dans un déménagement le 03/11/2020 ;
- et 624 g de cocaïne in corpore c'est à dire ingérée par un passeur ou « mule », à bord d'un train à destination de Clermont Ferrand le 24/11/2020.